

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 30/11/2022

GRÈVE DES MÉDECINS LIBÉRAUX Point de situation en Bretagne

Une grève des médecins libéraux est annoncée les 1^{er} et 2 décembre 2022. Un certain nombre de cabinets de la région seront ainsi fermés. Au regard de cette situation, l'ARS Bretagne est en lien avec les établissements de santé de la région, services d'urgence et les SAMU, qui connaissent depuis plusieurs semaines une activité très importante, liée à la circulation concomitante de plusieurs pathologies hivernales.

Les derniers indicateurs sanitaires témoignent de l'arrivée d'une 9^e vague de covid-19 en région. Ce rebond se traduit par une augmentation des hospitalisations pour motif covid-19. **L'épidémie de bronchiolite est toujours, par ailleurs, en circulation active**, sans précédent depuis une dizaine d'années, avec une nouvelle augmentation des passages aux urgences et des hospitalisations chez les enfants de moins de 2 ans qui sont à des niveaux élevés. La région est également passée en **phase épidémique pour la grippe**.

Dans ce contexte, l'ARS Bretagne rappelle les principes suivants :

Si vous aviez rendez-vous avec votre médecin pendant les jours concernés par la mobilisation : le médecin ou son secrétariat vous aura normalement contacté afin de vous informer de son absence et reprogrammer avec vous un rendez-vous à une autre date. En cas de doute, contactez votre médecin avant de vous déplacer.

Toutes les nuits, le dispositif spécifique de permanence des soins ambulatoires (service de garde des médecins généralistes) sera garanti, des réquisitions étant effectuées en lien avec les professionnels libéraux. Pour toute demande médicale pendant cette période, les patients sont invités à contacter directement le 15. Vous serez orienté en fonction de votre situation médicale.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex



Dans tous les cas, en cas d'urgence, pour un adulte ou pour un enfant, contactez le 15, accessible 24h/24h.

L'appel préalable au 15 permet, **d'avoir une première réponse médicale immédiate et, si besoin, d'être bien orienté par rapport à sa situation de santé :**

- bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
ou
- être orienté vers un médecin de garde ;
ou
- être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
ou
- bénéficier de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Enfin, il est rappelé que **pour les premiers symptômes**, tels que, rhume, plaies simples, douleur pharyngé, brûlure de premier degré, constipation... vous pouvez vous rendre à la pharmacie. Vous aurez un conseil approprié, et, l'équipe qualifiée saura vous dire si votre cas nécessite une orientation vers consultation urgente d'un médecin.

Par ailleurs, pour connaître la pharmacie de garde de votre secteur, vous pouvez appeler le 32 37.

La nécessité de respecter les gestes barrières et être à jour de son calendrier vaccinal

Les gestes barrières sont pleinement efficaces pour se protéger et protéger les autres des virus de l'hiver y compris pour les nourrissons et les enfants. En adoptant des gestes simples, les consultations pour des situations de santé liées aux virus de l'hiver pourraient être limitées.

Au vu de la forte circulation concomitante de pathologies hivernales, et notamment la recrudescence des contaminations liées au virus covid-19, l'ARS appelle donc au strict respect des gestes barrières, notamment le port du masque dans les transports en commun et au contact des personnes fragiles, le lavage répété des mains et l'aération des pièces de vie.

Par rapport aux épidémies de grippe et Covid-19, des vaccins existent et sont efficaces pour se protéger des formes graves. **Ils sont pleinement recommandés pour les personnes les plus à risque de formes graves.** Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux zones d'injection distincts. Si les deux vaccins ne sont pas administrés au même moment, il n'y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations.